

CHAPITRE 8 – Quels sont les processus sociaux qui conduisent à la déviance ?

Doc 1 p. 188 : Qu'est-ce que le contrôle social ?

Le contrôle social recouvre plus largement l'ensemble des moyens (matériels et symboliques) mis en œuvre par une société pour s'assurer de la conformité de ses membres aux normes en place. Ce contrôle peut s'exercer par le biais d'institutions contraignantes, productrices de lois et règlements (institutions scolaires, policières, judiciaires, religieuses, médicales, travail social), mais aussi par des formes de contraintes intériorisées au cours de la socialisation familiale, scolaire, urbaine et professionnelle. Pour tenir durablement, les normes sociales ne peuvent être seulement imposées du dehors, elles doivent entraîner l'adhésion des individus qui se font une obligation d'obéir aux règles. [...]

Cette première distinction (contrôle imposé/interne) s'assortit d'une seconde (qui ne la recouvre pas complètement) entre contrôle social formel et informel : le contrôle social exercé par les institutions peut faire l'objet de procédures formalisées, mais aussi d'interactions plus individualisées. Une autre ligne de partage peut être tracée entre coercition et incitation. Le contrôle social peut en effet prendre la forme de la sanction (redressement des corps, du langage, punitions, stigmatisation, excommunication, sanctions pénales, violence), mais il ne faut pas oublier son versant prescriptif : l'éloge, la rétribution, la propagande ou la canalisation des flux permettent de promouvoir des « bonnes » pratiques et des modèles à imiter.

S. Paugam, « Concepts », Les 100 mots de la sociologie,

PUF, coll. « Que sais-je ? », 2010.

Doc 2 p. 188 : Responsabiliser les parents de mineurs délinquants

Certaines propositions de loi resurgissent à intervalles réguliers, lorsque le climat s'y prête. Un député propose de punir pénalement les parents d'un mineur condamné dans le cas où ce dernier n'effectuerait pas sa peine. Parallèlement, il veut rétablir une autre proposition, adoptée en 2010 (loi Ciotti) puis supprimée en 2013, qui permettait de suspendre les allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire fréquent et injustifié. Ce député invoque la possibilité de poursuivre les parents parce qu'ils se soustraient à leurs responsabilités.

Défini par l'article 227-17 du Code pénal, ce délit est passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. En février dernier, une mère de famille résidant dans le Nord avait ainsi écopé de quatre mois de prison avec sursis pour l'absentéisme répété de son fils, scolarisé en classe de sixième. Pour un avocat pénaliste au barreau de Versailles, rien ne dit qu'un renforcement de la législation permettrait d'enrayer la délinquance juvénile. « Rares sont les parents qui se félicitent d'avoir des enfants délinquants. La plupart d'entre eux sont simplement dépassés », martèle-t-il.

M. Baralon, « La responsabilisation des parents de mineurs délinquants fait débat », La Croix, 24 août 2015.

Doc 3 p. 189 : La « tyrannie » de la minceur

Dès le lycée, parfois même dès le collège, certaines jeunes se sont mises au régime, soit par adhésion aux normes corporelles de leur groupe de pairs, soit par désir d'intégration. Si le groupe des pairs est conformiste, il est aussi un espace de sociabilités féminines adolescentes dans lequel le « discours sur le poids » est prépondérant [...] Une fois adultes, la question du poids s'inscrit toujours dans des pratiques esthétiques définies comme « féminines » et considérées comme obligatoires. Être mince est équivalent à mettre du maquillage, s'épiler, porter des jupes ou des talons hauts.

À l'inverse, les normes corporelles masculines sont plus tournées vers la musculature que vers la minceur, vers la grandeur que vers la petitesse. La corpulence peut en outre être utilisée comme un symbole de force physique, notamment lorsqu'elle est liée à une pratique sportive considérée comme masculine. [...]

Les femmes sont ainsi plus soumises à la norme de minceur, ce qui les conduit à des restrictions alimentaires plus fortes. Or ces pratiques amaigrissantes ont des conséquences néfastes, du fait des dangers liés aux régimes et du processus d'autocontrôle permanent auquel ils conduisent parfois.

S. Carof, « Le régime amaigrissant : une pratique inégalitaire ? »,

Journal des anthropologues, 2015/1, n°140-141.

Doc 4 p. 189 : De la répression de la misère aux arrêtés anti-mendicité

b - Les arrêtés anti-mendicité pour résoudre l'exclusion ?

Depuis 1994, les infractions de mendicité et de vagabondage ont disparu du Code pénal. Les maires peuvent néanmoins réglementer la mendicité sur leur commune en l'interdisant pour une période et un territoire déterminés.

« La consommation d'alcool, la mendicité accompagnée ou non d'animaux, les regroupements ainsi que la station assise ou allongée lorsqu'elle constitue une entrave à la circulation publique sont interdites. » Avec ces précisions : durant la période d'affluence touristique, du lundi au samedi de 10 h à 20 h et une amende de 38 euros en cas d'infraction.

Extrait de l'arrêté du 9 juillet 2018 à Besançon.

Doc 5 p. 190 : Les mutations du contrôle social

Les formes institutionnalisées de contrôle social se sont particulièrement développées lorsque les modalités informelles de contrôle social traditionnel ont perdu une partie de leur influence et de leur efficacité, du fait de phénomènes divers, comme le progrès des communications, la mobilité des populations, l'urbanisation, la différenciation des fonctions, l'anonymat des relations sociales ou le pluralisme des références culturelles. [...]

D'une part, les normes qui régulent la vie sociale tendent de plus en plus à être des normes juridiques, alors que s'efface le rôle des usages à caractère informel, reposant sur une régulation par les mœurs et par le poids du conformisme sociétal. La conséquence en est donc ici une « juridicisation » croissante des relations sociales, c'est-à-dire une régulation des relations sociales reposant de plus en plus sur un encadrement juridique de celles-ci.

D'autre part, ces normes juridiques font ensuite intervenir pour assurer leur application effective la surveillance et le contrôle des institutions judiciaires et policières adossées à l'institution étatique.

J.-L. Loubet del Bayle, « Incivilités et mutations du contrôle social »,
Études, 2013/11.

Doc 6 p. 190 : La transformation du contrôle social dans les quartiers populaires

À partir du début des années 1980, la généralisation scolaire et l'allongement de la durée des études ont permis la constitution d'une jeunesse « populaire », ou plus exactement ayant un accès à un temps libre. [...] De là l'errance dans le quartier, les rassemblements au bas des tours, les rodéos de scooters ou de voitures. [...]

Ensuite, la déstabilisation économique des ménages ouvriers et le départ des plus aisés de certains quartiers ont changé radicalement la donne.

Une communauté puissante et soudée exerce une forte pression sur les « déviants ». Ragots, moqueries, calomnies, humiliations sont des armes ordinaires pour discipliner les familles « à problèmes ». Or, précarisées économiquement, socialement et moralement, nombre de familles populaires des cités ne sont pas en mesure d'exercer ce type de contrôle sur les nouveaux arrivants, plus précaires encore. [...] Souffrant de la mauvaise image générale du quartier que donne la « minorité des pires », ses voisins ont tendance à la fois à se replier sur l'espace domestique et à faire appel aux pouvoirs publics pour régler ce qui relève généralement de problèmes de voisinage.

L. Bonelli, *La France a peur, une histoire sociale de l'insécurité*,

éditions La Découverte, 2010.

Doc 7 p. 190 : Les rallyes, une forme de contrôle social ?

Un rallye est une rencontre mondaine organisée par les parents de jeunes gens de la haute bourgeoisie.

« Si les rallyes ont survécu [...] c'est bien qu'ils ont une utilité contemporaine », relève l'arrière-petite-fille de la princesse Isabelle d'Orléans. On y apprend à se tenir, à s'habiller, à répondre à une invitation », témoigne l'une ; « On se construit un réseau », enchaîne son voisin. Tout y est propice, de fait, à la « transmission implicite » des valeurs bourgeoises. La cooptation permet aux familles de gérer, « sans interférence », les conditions de leur reproduction sociale. [...] Les soirées de rallye apprennent aux héritiers à « reconnaître leur semblable ».

J. Joly, « Les bals des prétendants », L'Express, 16 décembre 2009.

Doc 9 p. 191 : En Chine : une société de surveillance ?

Avec ses cheveux courts noirs, qui commencent à grisonner sur les tempes, ses épais sourcils et ses quelques rides au front, M. Jiang a l'air soucieux. Le 3 mai, à 11 h 01 et 16 secondes, au croisement de la rue du Lac de l'ouest et de l'avenue du Peuple, à Suqian, M. Jiang a traversé alors que le bonhomme était rouge. Le lendemain, son visage était affiché sur des écrans de trois mètres carrés sur des dizaines de carrefours dans cette agglomération de cinq millions d'habitants. Le 3 mai, M. Jiang a déjà perdu 20 points sur sa note de confiance qui en compte 1 000. Pour récupérer ses « crédits sociaux », il devra faire preuve de sens civique en donnant son sang, en se distinguant comme travailleur modèle ou en réalisant des « bonnes actions ».

Grâce à de bons et de mauvais points, les autorités voudraient pousser les Chinois à être plus « civilisés », à se comporter en honnêtes gens. Plusieurs systèmes sont testés actuellement. Les institutions chinoises (banques, assurances, justice, transports...) sont poussées à mettre sur pied des listes noires de personnes sanctionnées pour avoir voyagé sans ticket, gardé une dette impayée ou diffamé... autant de façons de se retrouver interdit de prendre le train à grande vitesse, l'avion, ou d'aller à l'hôtel.

S. Leplâtre, « En Chine, des citoyens sous surveillance »,

Le Monde, 15 juin 2018.

Doc 1 p. 192 : Déviance, délinquance : de quoi parle-t-on ?

Il n'est pas de société humaine qui ne valorise certains actes et n'en prohibe d'autres. [...] Dans le cas d'une infraction à une loi ou une prescription formelle, ce qu'il s'agit de réprimer est un acte de délinquance ; dans le cas de l'inobservance d'une habitude ou d'une convention, d'un acte de déviance. Réprimander, réprover, blâmer, discréditer, punir, châtier, corriger, redresser : il existe une infinité de façons de faire savoir à un individu que son comportement a trompé les attentes.

Mais, quelle que soit la forme sous laquelle elle s'exprime, la réaction est identique : lorsqu'une conduite déroge à ce qu'il faudrait qu'elle soit, elle donne lieu à une sanction. Or, pour qu'une sanction soit prononcée, une première condition semble être requise : qu'une idée préalable de ce que le comportement idéal devrait être habite l'esprit de ceux qui l'infligent comme celui de ceux qui la subissent.

A. Ogien, Sociologie de la déviance, PUF, coll. « Licence », 2012.

Doc 2 p. 192 : Une forme de déviance intellectuelle : la condamnation de Socrate

D'après le droit athénien, Socrate était un criminel et sa condamnation n'avait rien que de juste. Cependant son crime, à savoir l'indépendance de sa pensée, était utile à préparer une morale et une foi nouvelles dont les Athéniens avaient alors besoin parce que les traditions dont ils avaient vécu jusqu'alors n'étaient plus en harmonie avec leurs conditions d'existence. La liberté de penser dont nous jouissons actuellement n'aurait jamais pu être proclamée si les règles qui la prohibaient n'avaient été violées avant d'être solennellement abrogées.

É. Durkheim, Les règles de la méthode (1894), PUF, 1960.

Doc 3 p. 193 : Différentes perceptions de la déviance

Les modifications de normes dues aux progrès techniques ou à l'évolution des croyances religieuses et politiques proclamées sont flagrantes. Mais derrière ces processus très généraux, on peut apercevoir des évolutions qui touchent à des comportements que nos ancêtres pouvaient croire « naturels » et qui pourtant se révèlent être des normes qui ne s'imposaient à eux qu'en vertu d'une représentation construite par la société. Ainsi, dans nos sociétés occidentales, il y a encore seulement un siècle ou deux, la remise en cause de la suprématie sociale, morale, juridique (propriété, mariage, succession, etc.) et intellectuelle des hommes sur les femmes était une déviance intolérable tandis que c'est aujourd'hui son affirmation qui l'est. [...]

Inversement, l'évolution des sociétés modernes conduit à pénaliser des comportements jadis tolérés voire considérés comme normaux : certaines formes de corruption, certaines formes d'atteinte à l'environnement, certaines formes de violences « morales ». [...]

Enfin, l'évolution des normes sanitaires conduit aussi à pénaliser certaines pratiques très ordinairement répandues comme l'acte de fumer. Aujourd'hui, l'individu qui allume une cigarette dans un hall de gare est un délinquant puisqu'il enfreint la loi. Il y a à peine quelques années, dans la même situation, il était un individu parfaitement normal.

L. Mucchielli, « La déviance, entre normes, transgression et stigmatisation », Sciences Humaines, novembre 1999, n° 99.

Doc 1 p. 194 : L'anomie peut conduire à la déviance

La régulation sociale fait référence au « rôle modérateur » joué par la société, c'est-à-dire à l'autorité morale qu'elle exerce sur les individus. [...] La régulation sociale signifie essentiellement qu'un processus social est nécessaire pour que des limites sociales définies contiennent les appétits infinis des individus. [...] Durkheim qualifie d'anomique la situation dans laquelle cette régulation est insuffisante. Lorsque l'emprise du groupe s'affaiblit, cette régulation s'affaiblit elle aussi. [...]

L'amointrissement de la force régulatrice de la société en matière économique se marque spectaculairement au cours des crises économiques tant dans la phase de prospérité que dans celle de récession. [Dans celles que Durkheim appelle les « crises heureuses »], il y a une rupture d'équilibre chez les individus bénéficiant d'une mobilité ascendante qui ne savent plus où se placer dans la hiérarchie sociale, qui ne savent plus ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas dans la satisfaction de leurs passions. [...] L'État lui-même n'est plus le régulateur de la vie économique, mais son serviteur, d'où une inorganisation croissante dans la sphère économique.

P. Steiner, « Le processus de socialisation », La sociologie de Durkheim,
La Découverte, coll. « Repères », 2018.

Doc 2 p. 194 : La « désorganisation sociale » et l'immigration

Au cours du processus d'immigration, l'individu prend de l'importance pour lui-même et la famille se rétrécit, tendant à se rapprocher de la conception de la famille moderne contemporaine. Un des symptômes de cette évolution se trouve dans le nouveau rapport de l'individu au mariage. Tandis que, dans la société paysanne polonaise traditionnelle, la norme du mariage n'est pas l'amour mais le « respect », la nouvelle famille polonaise en Amérique est fondée sur l'amour. [...]

Une organisation sociale, c'est un ensemble de conventions, d'attitudes et de valeurs collectives qui l'emportent sur les intérêts individuels d'un groupe social. À l'inverse, la désorganisation sociale, qui correspond à un déclin de l'influence des règles sociales sur les individus, se manifeste par un affaiblissement des valeurs collectives et par un accroissement et une valorisation des pratiques individuelles. C'est évidemment un phénomène et un processus qu'on peut trouver dans toutes les sociétés, mais qui va s'amplifier lorsqu'une société connaît des changements rapides, économiques et industriels notamment. [...]

Cette désorganisation va être renforcée par l'immigration. En Amérique, elle va prendre une tournure spectaculaire et même parfois dramatique. La désorganisation familiale va entraîner la paupérisation et la délinquance juvénile.

A. Coulon, « L'immigration et les relations ethniques », L'École de Chicago, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2012.

Doc 3 p. 195 : La déviance comme réponse à une situation sociale

[Chez R.K. Merton] la déviance est analysée comme le signe des dysfonctionnements qui menacent une société américaine confrontée aux tensions provoquées par la rencontre d'aspirations nouvelles et de l'inégalité des chances et des ressources liées à la structure sociale. [L'analyse définit une structure culturelle] comme l'ensemble des normes et des valeurs qui spécifient à la fois les objectifs qu'il est légitime de poursuivre dans une société et les moyens par lesquels on peut y parvenir. Cela suscite alors chez les individus les plus démunis des conduites certes déviantes mais qui ont pour objectif la réalisation de désirs socialement légitimes. La déviance résulte donc d'un désir de conformité contrarié par la place occupée dans la hiérarchie sociale.

V. Pillon, Normes et déviance, Bréal, 2003.

Doc 4 p. 195 : Rebelle ou conformiste : la grille de lecture de Robert

Merton

Afin de montrer que les structures sociales peuvent parfois conduire les individus à des comportements déviants et non conformistes, R.K Merton distingue cinq modes d'adaptation individuelle. Dans le tableau qu'il propose, Merton note + l'acceptation de buts ou de moyens, - leur refus, +- le refus des principales valeurs sociales et l'introduction de nouvelles.

I. Conformisme : il s'agit du comportement le plus répandu et qui, par la conformité aux buts et aux moyens, garantit la stabilité de l'ordre social.

II. Innovation : ce comportement est caractéristique de ceux qui, à l'instar d'Al Capone¹, n'ont pas hésité à violer les normes en vigueur pour posséder richesse et pouvoir.

III. Ritualisme : ce comportement routinier caractérise les ouvriers ou bureaucrates zélés qui estiment que des aspirations modestes procurent satisfaction et sécurité alors que de trop hautes ambitions risquent de provoquer des déceptions.

IV. Évasion : ce type d'adaptation, plus rare, est le propre de ceux qui refusent les valeurs communes et ne se soumettent pas non plus aux normes en vigueur.

V. Rébellion : caractéristique d'individus étrangers aux valeurs et normes de la société à laquelle ils appartiennent, ce type d'adaptation pousse à l'introduction d'une structure sociale nouvelle.

M. Lallement, Histoire des idées sociologiques,

Armand Colin, 2017 (5e éd.).

1. Célèbre gangster, trafiquant d'alcool de contrebande aux États-Unis (1899-1947).

Doc 5 p. 196 : La déviance, produit de l'interaction entre deux groupes

Pour le sociologue américain Howard Becker, [les normes] sont en partie le fruit du travail d'entrepreneurs de morale [...]. La norme, selon lui, n'existe pas en soi ; elle est toujours construite socialement. Un individu est déviant parce qu'il est perçu comme tel par la société : il est « étiqueté » déviant. La déviance n'a donc de sens qu'au regard d'une norme socialement construite, qui aurait pu être autre.

Becker étudie ces individus qui œuvrent à imposer leur interprétation des comportements : il les désigne comme des « entrepreneurs de morale ». Si les individus qui entreprennent de telles « croisades » sont parfois convaincus de la légitimité morale de leur « mission », le plus souvent ils agissent en vue de leurs intérêts propres : reconnaissance de leur profession, dénonciation d'un groupe concurrent...

Cette normalisation est un processus complexe : une fois qu'est définie la norme à imposer, les entrepreneurs de morale cherchent à faire reconnaître leur action comme légitime. Pour cela, ils peuvent participer à l'élaboration de lois, ou tenter d'attirer l'attention des médias sur ce qu'ils considèrent comme un « problème social ». [...] En conséquence, ces entrepreneurs ont suffisamment de pouvoir économique et/ou symbolique pour imposer leurs vues. La convocation d'« experts », dont le diagnostic ou l'avis doit permettre de trancher sur une question jugée problématique, contribue à construire une façon légitime de se représenter un problème.

A. Pavie, A. Masson, « Comment les normes sociales se construisent.

Sociologie des “entrepreneurs de morale” »,

Regards croisés sur l'économie, 2014/1, n° 14

Doc 6 p. 196 : Le fumeur : un nouveau déviant ?

Adoptée le 10 janvier 1991, [la loi Évin] avait pour objectif de renforcer et compléter la première législation de lutte contre le tabagisme en France, la loi Veil de 1976. [...] Cette législation illustre l'implication majeure et indispensable des ONG dans l'application de la loi. [...]

À l'origine d'une telle loi, un constat inquiétant qui justifiait la nécessité d'une meilleure intervention des pouvoirs publics pour lutter contre la consommation de tabac. [...] En effet, le niveau des ventes et la consommation de tabac ne cessait de croître, atteignant plus de 97 milliards de cigarettes vendues en 1991.

Certains membres de la communauté médicale et scientifique, avec l'appui de l'opinion publique, se sont alors mobilisés pour alerter les pouvoirs publics sur l'urgence sanitaire. En 1989, un rapport sur la santé publique fut remis à Claude Évin, alors ministre des Affaires sociales en charge de la Santé, par le groupe des « Cinq sages » [...]. Ces propositions aboutirent à l'adoption de la loi Évin le 10 juillet 1991. [...]

Cette loi a changé les comportements, éveillé les consciences. Elle a permis à chacun, fumeurs et non-fumeurs, de connaître la réalité du tabagisme passif, provoquant une réelle prise de conscience au sein de la population.

« Loi Évin : le bilan de 20 années »,

site du Comité national contre le tabagisme, www.cnct.fr.

Doc 7 p. 197 : Un mode de vie déviant : l'exemple des bandes

La pauvreté ne conduit pas directement à la création d'une bande et à la délinquance. [...] Cette trajectoire se joue dans une histoire collective, celle de la construction d'un groupe d'adolescents qui naît et se structure en réaction avec son environnement social et institutionnel. Comment se construit ce groupe, comment se transforme-t-il en une bande ? Ce qui réunit les adolescents, c'est en premier lieu une expérience sociale et générationnelle commune. Âgés de 14 ans, 15 ans, ils sont issus des milieux populaires de l'immigration. Ils ont connu la mise à l'écart scolaire ou sont en cours de déscolarisation. La plupart rencontrent des difficultés familiales. Ils fréquentent les mêmes espaces publics, centre commerciaux [...], lieu d'apprentissage des premiers vols, lieu où on se reconnaît entre pairs. [...] La vie en groupe devient un refuge, un mode de vie et le groupe se substitue à la famille.

M.-H. Bacqué, « Voyage dans le monde des bandes », in L. Madzou, J'étais un chef de gang, éditions La Découverte, 2009.

Doc 8 p. 197 : Le choix d'une vie sans enfant : un risque de stigmatisation

En France, la fécondité est élevée, et il existe une forte valorisation de l'enfant et de la famille. Les personnes qui souhaitent rester sans enfant sont très minoritaires (aux alentours de 5 %). [...] Ne pas vouloir d'enfant, c'est en effet s'écarter de la norme dominante, de l'injonction à constituer une famille qui transforme le désir d'enfant en une évidence. Ne pas vouloir d'enfant, c'est se confronter à cette norme et sentir pointer vers soi le doigt accusateur de la société et des générations qui précèdent qui vous stigmatisent. [...]

Dire qu'on ne souhaite pas d'enfant, ou tout du moins qu'on s'interroge, constitue une première étape qui oblige à expliciter, pour le remettre en cause, l'adage selon lequel « tout le monde veut des enfants ». [...] Le fait de s'interroger sur l'évidence du désir d'enfant amène ainsi à se voir étiqueter et à accepter – ou non – cette étiquette de « personne ne voulant pas d'enfant ». [...]

Si ne pas être père fait peser sur les hommes un certain discrédit, pour les femmes c'est leur être même qui est mis en question. [...] On s'aperçoit qu'aux alentours de 30 ans, lorsque leurs ami.e.s deviennent progressivement parents, leur réseau social et amical se modifie peu à peu, pour n'être plus composé que de non-parents.

B. Debest, « Carrières déviantes. Stratégies et conséquences du choix d'une vie sans enfants », *Mouvements*, 2015/2 (n°82).

Doc 1 p. 198 : Les chiffres de la délinquance : un état des lieux

contestable ?

Les faits de violences volontaires constatés par la police et la gendarmerie ? En augmentation. Les faits constatés de violences sexuelles ? En augmentation. Le bilan de la délinquance pour le premier semestre 2018, établi par le ministère de l'Intérieur, dépeint une situation noire.

Ces statistiques comportent deux biais principaux : une hausse des faits constatés peut être issue d'une consigne donnée aux forces de l'ordre pour lutter plus activement contre tel ou tel type de délinquance. Mécaniquement, le nombre de cas concernés augmente. [D'autre part], parce qu'elles pensent que cela ne servirait à rien, parce qu'elles craignent des représailles, quelle que soit la raison, les victimes d'un crime ou d'un délit ne portent pas toujours plainte, et les faits ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques.

A. Pouchard, « Pourquoi les chiffres sur la délinquance sont à prendre avec précaution », Les décodeurs, Le Monde, 27 août 2018.

Doc 2 p. 198 : Les limites de l'outil statistique policier

La statistique policière est tout d'abord limitée par la définition même des règles de construction de l'outil.

Les faits ne sont enregistrés que s'ils ont été constatés par les services de police et les unités de la gendarmerie nationale, ce qui exclut les agents d'autres administrations qui ont les compétences et la possibilité de constater des infractions pouvant être qualifiées de crimes ou délits. Il en est ainsi des infractions douanières, fiscales, certaines relatives au droit du travail ou encore au droit de la concurrence. De même, les atteintes à la propriété, dont les gardes particuliers assermentés ont la charge, ne sont pas enregistrées tout comme certains délits liés à l'environnement constatés par d'autres agents disposant de compétences de police judiciaire.

De la même manière, l'administration ne recense pas les infractions faisant l'objet d'une plainte ou d'une dénonciation adressée directement aux services judiciaires (sans passer par la prise de plainte de l'officier de police judiciaire) et pour lesquelles les services d'enquête de la police et de la gendarmerie ne sont pas saisis. Sont également exclus des faits connus des services de police ou des unités de gendarmerie nationale s'ils sont enregistrés dans le registre de la main courante. Enfin, sont exclus de la comptabilisation l'ensemble des contraventions ainsi que les délits liés à la sécurité routière.

INHESJ, « Chiffrer la délinquance ? »,

Cahiers de la sécurité, n°22, février 2012.

Doc 3 p. 199 : Comment évaluer le chiffre noir de la délinquance ?

Les enquêtes en population générale sont d'une nature différente des statistiques administratives. En effet, elles n'interrogent pas l'activité des administrations¹ mais directement le vécu et/ou le ressenti de la population, à partir d'échantillons représentatifs et de questionnaires élaborés par les chercheurs.

Les enquêtes de « victimation » interrogent anonymement des échantillons représentatifs de personnes sur ce qu'elles ont pu éventuellement subir sur une période de temps déterminée, qu'elles l'aient ou non signalé aux services de police et de gendarmerie. Elles permettent donc de mesurer assez finement la fréquence et l'évolution réelle des comportements indépendamment de l'action des administrations et de l'évolution du droit.

L'on peut ainsi évaluer le fameux « chiffre noir » qui a hanté pendant des décennies les commentateurs des statistiques administratives. L'on s'aperçoit aussi que le taux de plainte des victimes varie considérablement selon le genre d'infractions : il est ainsi très fort pour les cambriolages et les agressions physiques les plus graves mais au contraire très faible pour les agressions verbales et pour les agressions sexuelles qui sont principalement intrafamiliales.

L. Mucchielli, « Les techniques et les enjeux de la mesure de la délinquance », *Savoir/Agir*, 2010/4, n° 14.

1. Police, gendarmerie, justice

Doc 6 p. 200 : L'explosion des débits bancaires frauduleux

a - Qu'est-ce qu'un crédit bancaire frauduleux ?

L'enquête Cadre de vie et sécurité rapporte qu'en France métropolitaine, environ 4 % des ménages – soit 1,2 million de ménages en 2016 – ont déclaré avoir été victimes d'un débit frauduleux consistant en un retrait d'argent sur un compte bancaire sans accord du titulaire du compte, en utilisant des données personnelles, comme un numéro de carte bancaire, obtenues illégalement. [...]

Le coût global des débits frauduleux augmente, non pas parce que les montants des débits sont plus importants mais parce qu'ils sont plus nombreux. Les débits représentent un préjudice annuel moyen de 74 millions d'euros, soit un coût moyen par ménage victime de 1 016 euros.

Interstat, ministère de l'Intérieur, « Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique », 2018.

Doc 7 p. 201 : Une société moins violente ?

Contrairement à une idée reçue, la violence physique n'a pas augmenté au cours des dernières années. [...] Reste à comprendre pourquoi les statistiques policières enregistrent au contraire une hausse continue des violences interpersonnelles physiques et sexuelles. Le sentiment général d'une augmentation des comportements violents peut parfaitement accompagner un mouvement d'accélération de leur dénonciation mais aussi de stagnation, voire même de recul, de leur fréquence réelle. [...] Notre seuil de tolérance à l'égard de comportements violents jadis admis continue à s'affaïsser. Du coup, ces comportements changent de statut. Ce qui était regardé jadis comme « normal » ou « exagéré mais tolérable » devient anormal et intolérable. Ce qui était considéré comme une affaire privée devient une affaire publique. Le regard public pénètre des lieux jadis soumis au pouvoir discrétionnaire de leur chef : le père de famille, le maître d'école, l'animateur de colonie de vacances, le sergent-chef du camp militaire, etc. [...] On perçoit un mouvement profond de sensibilisation de nos sociétés en faveur de la protection des personnes les plus faibles. [...] Ce mouvement des sensibilités contribue à déterminer une demande de sécurité et une prise en charge adressée à l'État, qui y répond à travers un processus de criminalisation en très forte accélération depuis les années 1990.

L. Mucchielli, « Dix ans d'évolution des délinquances en France »,
Regards sur l'actualité, n°336, 2007.

Cours. Quel sont les processus sociaux qui conduisent à la déviance ? (p. 204-205)

Le respect des normes et des règles garantit le bon fonctionnement de la société et assure la cohésion sociale. Il n'y a pas de société capable d'exister sans l'exercice d'un contrôle social. Celui-ci présente nécessairement un aspect contraignant. Il vise à limiter les situations de déviance et de délinquance.

Le contrôle social est un instrument de la cohésion sociale

L'exercice du contrôle social garantit la conformité des comportements aux normes et règles prescrites par un groupe ou une collectivité et en assure le bon fonctionnement. On distingue le contrôle social interne (par la socialisation et l'intériorisation des normes et des sanctions) et le contrôle social externe (établi de manière informelle, dans le cadre d'interactions, ou formelle, à travers l'application de sanctions).

Dans les sociétés modernes, la montée de l'individualisme, l'urbanisation et l'anonymat des grandes villes ont affaibli les relations communautaires et de proximité qui régulaient les comportements de manière informelle. On constate une juridiciarisation des relations sociales et l'intervention croissante des institutions spécialisées (police, justice, autorités compétentes dans différents domaines comme la famille).

Le recours aux nouvelles technologies, en apportant un sentiment de sécurité, n'est cependant pas sans conséquence sur le respect des libertés individuelles. Le

contrôle social, perçu dans un sens positif comme moyen de régulation et de cohésion sociale, tend alors à devenir un instrument de domination et de stigmatisation, comme c'est le cas en Chine avec le principe du « crédit social ». De manière parfois insidieuse, les nouvelles formes de contrôle social, via les objets connectés et la grande variété des moyens de surveillance, favorisent ce que certains qualifient de société de surveillance. On peut alors s'interroger sur les dérives possibles d'un contrôle social défini comme instrument de pouvoir.

La déviance est un phénomène universel à la fois individuel et institué

La déviance est un comportement établi par comparaison avec une norme sociale. Il peut s'agir d'entorses à la courtoisie ou l'affirmation d'un mode de vie original, qui font l'objet de condamnations morales dans certains groupes de la société, sans être pour autant contraires aux lois. La délinquance est une forme particulière de déviance, elle désigne les infractions, plus ou moins graves, aux normes juridiques.

La déviance n'est pas nécessairement le signe d'un dysfonctionnement social, elle est universelle, mais ses caractéristiques changent d'une époque à l'autre. Elle contribue donc au changement social en renouvelant la hiérarchie des normes et des valeurs. La qualification d'actes déviants est donc variable selon les époques et les pays.

Cependant, les normes sociales peuvent être affaiblies par la défaillance des instances de contrôle social ou le bouleversement du système normatif, provoquant une perte de repères pour les individus. Cette situation d'anomie (énoncée par Émile Durkheim) favorise les comportements déviants. Pour Robert Merton, la déviance

résulte davantage d'une inadéquation entre les buts socialement valorisés et les moyens d'y parvenir.

Pour Howard Becker et d'autres sociologues, la déviance ne résulte pas d'un comportement mais d'un étiquetage fait par des entrepreneurs de morale ou d'une stigmatisation résultant d'une caractéristique, qui conditionne le jugement porté sur les conduites. La déviance provient alors des interactions sociales entre les groupes sociaux et s'apparente à un processus. Un comportement n'est pas déviant par essence, c'est la réaction qu'il provoque qui permet de le définir comme déviant. H. Becker identifie ainsi différentes étapes définissant une carrière déviante, au cours desquelles un individu intériorise le comportement déviant.

La question de la fiabilité de la mesure de la délinquance

La délinquance est mesurée à partir de statistiques qui reflètent l'activité policière et judiciaire. Celles-ci n'offrent donc qu'une vision partielle des actes commis. Cette mesure est très imparfaite et variable dans le temps ; elle amène à parler d'un « chiffre noir » de la délinquance, écart entre la criminalité réelle et la criminalité recensée. Une méthode complémentaire consiste à réaliser des enquêtes auprès de la population, appelées enquêtes de victimation. Elles mettent en évidence la sous-estimation de certaines infractions, en particulier les violences domestiques et sexuelles, qui font moins souvent l'objet d'une plainte.

L'étude des données confirme une baisse des vols avec violence, mais on observe une hausse de violences physiques et sexuelles ayant fait l'objet d'un constat policier. Ces évolutions sont à mettre cependant en parallèle avec le renforcement

des politiques sécuritaires et la construction d'une société de contrôle qui en découle.